

MONTSAUCHE-LES SETTONS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021



Date de la convocation: 7 septembre 2021

Nombre de membres:

en exercice: 15

présents: 11 - excusé(s) : 3 (dont 2 pouvoirs) – absent : 1

Etaient présents : Mme LECLERCQ ; Mmes ; BOUCHE-PILLON, GASPARD, HABERT, MEYER, MAHE-JANSSEUNE; MM. GIRARD, JACQUEMANT, SIMONNET, BOUCHER ; MORIZOT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Madame GOUSSOT a donné pouvoir à Mme LECLERCQ - Madame RACITI a donné pouvoir à Mme GASPARD -M.VOILLOT

Etait absent : Mme BILLIER

Mme BOUCHE-PILLON Marie-Claudine a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20H; le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2021

Adopté en l'état

Madame le Maire donne la parole à Madame Guillaumot afin qu'elle se présente suite à son arrivée au secrétariat.

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande du Trésor Public plusieurs décisions modificatives techniques doivent être prises sur le budget communal 2021 :

* Décision modificative n°2 budget communal 2021

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313 : Immobilisations corporelles en cours-Constructions	0,00€	991 084,57€	0,00€	0,00€
R-21318 : Constructions-Autres bâtiments publics	0,00€	0,00€	0,00€	991 084,57€
TOTAL 041 : Emprunts et dettes assimilées	0,00€	991 084,57€	0,00€	991 084,57€
Total INVESTISSEMENT	0,00€	991 084,57€	0,00€	991 084,57€
Total GENERAL	0,00€	991 084,57€	0,00€	991 084,57€

Le montant des travaux effectués pour la maison Intergénérationnelle doivent être déplacés des travaux terminés en travaux en cours.

* Décision modificative n°3 budget communal 2021

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204412 : Subventions d'équipement en nature-Bâtiments et installations	0,00€	30 000,00€	0,00€	0,00€
R-13251 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables-GFP de rattachement	0,00€	0,00€	0,00€	30 000,00€
TOTAL 204 : Subvention d'équipement	0,00€	30 000,00€	0,00€	0,00€
TOTAL 13 : Subvention d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€	30 000,00€
Total INVESTISSEMENT	0,00€	30 000,00€	0,00€	30 000,00€
Total GENERAL	0,00€	30 000,00€	0,00€	30 000,00€

Cette délibération modificative correspond au transfert du montant perçu pour le fonds de concours 2020 dans le bon compte.

* Décision modificative n°4 budget communal 2021

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Services extérieurs- Contrats de prestations de services	20 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
R-6815 : Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00€	20 000,00€	0,00€	0,00€
TOTAL 011 Charges à caractère général	20 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL 67 : Charges exceptionnelles	0,00€	20 000,00€	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	20 000,00€	20 000,00€	0,00€	0,00€
Total GENERAL	20 000,00€	20 000,00€	0,00€	0,00€

* Décision modificative n°5 budget communal 2021

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues	0,00€	6 000,00€	0,00€	0,00€
R-024 : Produits de cessions	0,00€	0,00€	0,00€	6 000,00€
Total INVESTISSEMENT	0,00€	6 000,00€	0,00€	6 000,00€
Total GENERAL	0,00€	6 000,00€	0,00€	6 000,00€

Cette délibération modificative correspond à l'enregistrement en comptabilité du produit de la vente d'un terrain communal.

Les décisions modificatives présentées ci-dessus ont toutes été adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

* Indemnisation d'occupation d'un terrain privé par la Commune

Pour les besoins des travaux de rénovation de la maison Intergénérationnelle, une partie du terrain d'une administrée voisine du chantier a dû être occupée par les entreprises en charge du chantier. Les travaux ayant duré 32 jours, à titre de dédommagement, la commune doit verser à l'administrée une indemnité de 320€.

Le conseil accepte.

* Instauration d'une amende en cas de fraude à l'aire de camping-car de la Baie de la Faye

Monsieur JACQUEMANT prend la parole et informe le conseil qu'il conviendrait de mettre en place une amende en cas de fraude à l'aire de camping-cars. Il est proposé la somme de 300€.

Le conseil accepte.

Monsieur JACQUEMANT fait un premier bilan de l'ouverture du camping : le chiffre d'affaires réalisé est à ce jour de 13 390€ (dont 10 000€ sur août). En majorité il s'agit de court séjour (2-3 jours) par des nationaux.

* Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Madame le Maire rappelle que l'école a été équipée de tablettes l'année dernière mais que l'accompagnement numérique des enfants lors de leur scolarité est un enjeu important pour leur avenir. Ainsi, Madame le Maire présente l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires proposé par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du dispositif « France relance ».

Cet appel à projet :

- vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.
- propose de couvrir le socle numérique de base et les services et ressources numériques mis à disposition des enseignants, des élèves et des familles.

Dans cette optique, trois devis ont été demandés.

Madame le Maire précise qu'une subvention de la Région est envisageable mais que pour le moment, il manque des informations sur leurs conditions de financement.

Suite à la présentation, le conseil municipal valide le devis proposé par la société S2i et le plan de financement suivant :

- Les travaux sur la toiture des bâtiments de la petite gare sont en cours (un des deux est déjà réalisé)
- Une conseillère évoque le besoin de changer un panneau limitant la vitesse route de Chevigny

Séance levée à 21h50.



LECLERCQ Marie

